Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042404C-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°20260424_04c

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 24 avril,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine,
Absent M. HUGUENIN Alban,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Désignation des représentants communaux au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (S.D.E.F.) et de ENEDIS

Mr Le Maire informe les membres de l'Assemblée que le S.D.E.F. est un syndicat mixte qui regroupe 256 communes et 2 établissements publics de coopération intercommunale.

Mme Le Maire expose que par délibération en date du 13 décembre 2013, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » du SIE de Châteauneuf-du-Faou au S.D.E.F., à compter du 1er janvier 2014.

La désignation des élus se fera en trois étapes :
- Après les élections municipales, chaque commune adhérant directement au S.D.E.F. désignera 2 représentants titulaires,
- Chaque collège électoral désignera ensuite les délégués qui siégeront au Comité du S.D.E.F. selon la règle suivante : 1 délégué par tranche de 15 000 habitants augmenté d'un délégué par tranche de 15 communes (le Collège électoral Centre comprendra 64 représentants qui désigneront 6 délégués appelés à siéger au comité du S.D.E.F.),
- Les délégués du S.D.E.F. désigneront ensuite le président et les vice-présidents composant le bureau.

D'autre part la commune est également tenue de désigner un délégué pour ENEDIS, Madame Le Maire propose que les représentants communaux pour le SDEF soient les même que pour ENEDIS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal

Désigne les membres suivants comme représentants communaux au S.D.E.F.et à ENEDIS :

Délégués titulaires : BRIAND Erwan, Maire
GALLAIS Magali, adjointe au maire

Délégués suppléants : THOMAS Yannig, conseiller délégué
PETILLON Jacques, conseiller délégué

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042404C-DE

Lesquels ont déclaré accepter le mandat.

Pour extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme à Laz le 24/04/2026
Le Maire,
BRIAND Erwan.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie et sa réception en préfecture.



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative